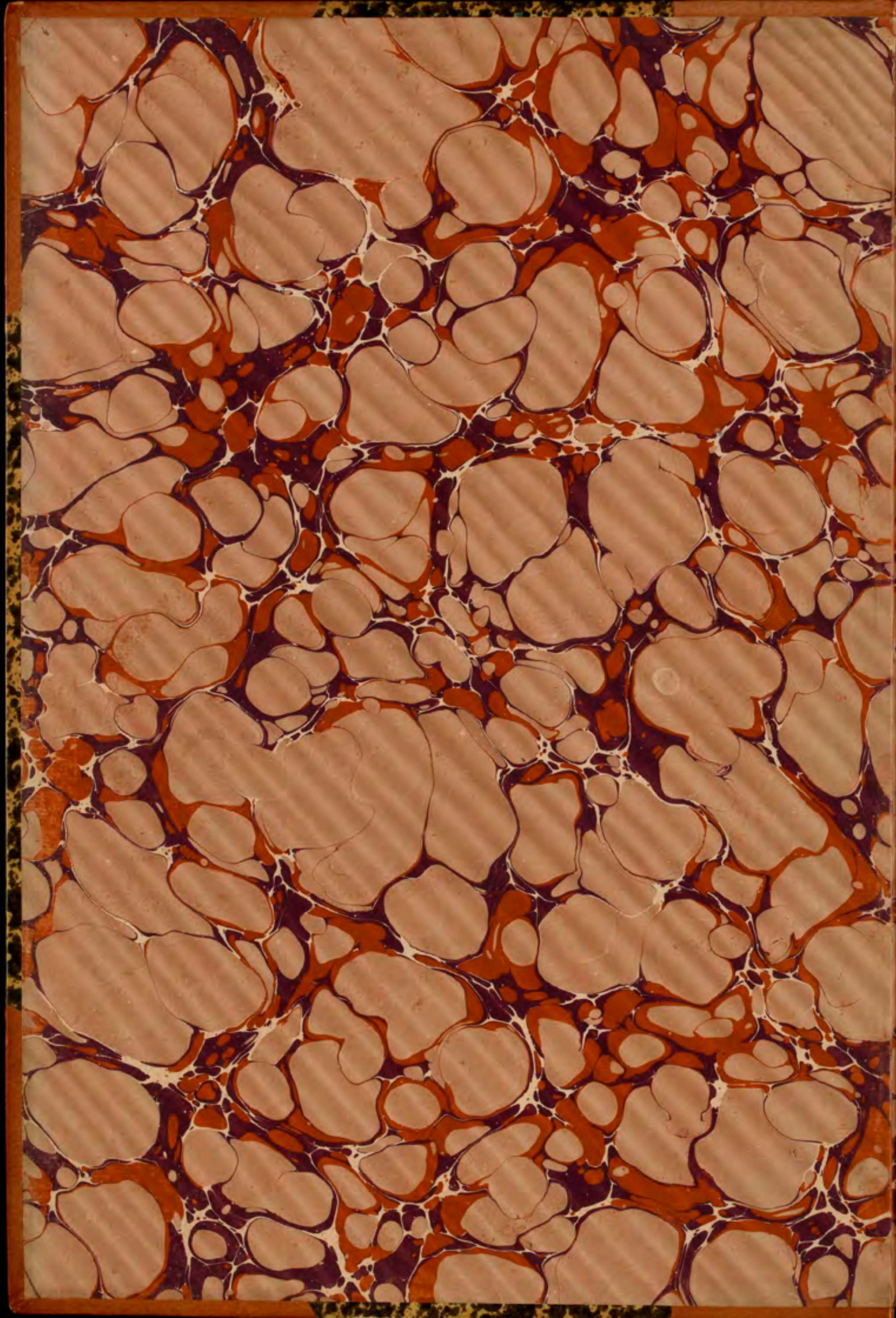






Urgence
Déclarée

ARCHIVES
DU
SÉNAT

0

Projet de loi

Les Soussignés,

Voulant effacer toutes les traces de
la guerre civile,

Ont l'honneur de proposer le projet
de loi suivant :

Art. 1^{er} - Sont amnistés tous les condam-
nés pour actes relatifs aux événements de
mars, avril et mai 1871. - les poursuites
pour faits se rapportant auxdits événements
sont, et demeurent non avenues.

Art. 2. - Cette amnistie plénière et
entière est étendue à tous les crimes et délits
politiques et ^{délits} de presse, ainsi qu'à toutes les
condamnations prononcées à l'occasion d'événements
politiques, depuis la dernière amnistie de 1870.

~~Victor~~ Victor Hugo

Al. Peyrat

V. Schœlcher J. Laurent Pichat

A. Esquiros

A. Scheurer-Kestner

J. Ferranillat





Messieurs,

et par respect pour
cette assemblée,

les amis politiques et
moi, nous avons pensé
que, dans une si haute
et si difficile question,
il fallait, par respect
pour la question
même, ne rien laisser
au hasard de la parole ;
et c'est pourquoi j'ai
écrit ce que j'ai à vous
dire. Le Sénat, je l'espère,
approuvera cette prudence.

[Du reste, et cela va
sans dire, mes paroles
n'engagent que moi.]

[Messieurs, après ces funestes
malentendus qu'on appelle
crises sociales, après les
déchirements et les luttes,
après les guerres civiles, qui
ont ceci pour châtiment,
~~que~~ c'est que souvent
le bon droit s'y donne
fort, les sociétés humaines
douloureusement ébranlées,
se rattachent aux vérités
absolues, et éprouvent un
double besoin, le besoin
d'espérer et le besoin
d'oublier.]

Il convient d'ailleurs à
mon âge de ne prononcer
que des paroles pesées et
réfléchies.

[J'y insiste, quand on
sort d'un long orage,
quand tout le monde

(2)

a, plus ou moins, voulu le
bien et fait le mal, quand
un certain éclaircissement
commence à pénétrer dans
les profonds problèmes à
résoudre, quand l'heure est
venue de se remettre au
travail, ce qu'on demande
de toutes parts, ce qu'on
implore, ce qu'on veut, c'est
l'apaisement; et, Messieurs,
il n'y a qu'un apaisement,
c'est l'oubli.

Qui de plus grand
ou de plus vénérable
qu'une patrie qui
dit à ses enfants
coupables ou malheureux
J'ai oublié.

Messieurs, dans la langue
politique, l'oubli s'appelle
amnistie.

[Je demande l'amnistie.

[Je la demande pleine et
entière. Sans conditions. Sans
restriction. Il n'y a d'amnistie
que l'amnistie.

[L'oubli seul pardonne.

2 bis



S'oubli seul pardonne.

je le déclare, ce qui s'est
dit depuis cinq jours
contre l'amnistie n'a
modifié en rien ma
conviction.

~~L'amnistie ne se
dose
mesure pas. Demander:
Quelle quantité d'amnistie
faut-il? C'est comme si
l'on demandait: Quelle
quantité de guérison
faut-il? Vous répondez:
Il la faut toute.
Il faut fermer toute la
plaque.
Il faut étendre toute la
bande.
L'amnistie, c'est le
désarmement de l'avenir.
Le plus beau don que puisse
faire à une nation la
sagesse d'une haute
Assemblée comme celle
en, c'est l'avenir apaisé.~~

[Par quelle fatalité en
est-on venu à ceci que
la question qui devrait le
plus nous rapprocher
soit maintenant celle
qui nous divise le plus?

[Messieurs, permettez
moi d'olagner de cette
discussion tout ce qui
est arbitraire. Permettez
moi de chercher uniquement
la Vérité. Chaque parti
a ses appréciations, qui sont

2^e Fev



loin d'être des démonstrations ;
on est loyal des deux
côtés ; mais il ne suffit
pas d'opposer des allégations
à des allégations. Quand
d'un côté on dit : l'amnistie
rassure, de l'autre on
répond : l'amnistie
inquiète ; à ceux qui disent
l'amnistie est une question
française, on répond :
l'amnistie n'est qu'une
question parisienne ; à
ceux qui disent : l'amnistie
est demandée par les
villes, on réplique : l'amnistie
est repoussée par les
campagnes. Qu'est-ce que
tout cela ? Ce sont des
^{assertions}
~~assertions~~. Et je dis
à mes contradicteurs : les
notres valent les vôtres.
Nos affirmations ne
prouvent pas plus
contre vos négations que
vos négations ne
prouvent contre nos
affirmations. Laissons
de côté les mots et
voyons les choses. Allons
au fait. L'amnistie est-elle
juste ? Oui ou non.
Si elle est juste elle est politique,
c'est toute la question.
Examinons.

2 quater



[Messieurs, aux époques
de discorde, la justice est
invquée par tous les partis.
Elle n'est d'aucun. Elle ne
connaît qu'elle-même. Elle
est divinement aveugle aux
passions humaines. Elle est
la gardienne de tout le
monde et n'est la servante
de personne. La justice
ne se mêle point aux
guerres civiles, mais elle ne
les ignore pas, et elle y
intervient. Et savez-vous
à quel moment elle y
arrive ?

[Après.



[Elle laisse faire les tribunaux
d'exception, et quand ils
ont fini, elle commence.

[Alors elle change de nom
et elle s'appelle la clémence,

[La clémence n'est autre
chose que la justice, plus
juste. La justice voit

ne voit que la faute, la clémence
voit le coupable. A la
justice, la faute apparaît
dans une sorte d'isolement
inexorable; à la clémence,
le coupable apparaît
entouré d'innocents; il a
un père, une mère, une
femme, des enfants, qui
sont condamnés avec lui
et qui subissent sa peine.
Lui, il a le bague ou
l'œil; eux, ils ont la
misère. Ont-ils mérité le
châtiment? Non. L'endurent-ils?
Oui. Alors la clémence
trouve la justice injuste.
Elle s'interpose, et elle
fait grâce. La grâce, c'est
la rectification sublime
que fait à la justice d'en
bas la justice d'en haut.
[Messieurs, la clémence
a raison.

[Elle a raison dans l'ordre civil et social et elle a plus raison encore dans l'ordre politique. Là, devant cette calamité, la

guerre entre citoyens, la clémence n'est pas seulement utile, elle est nécessaire : là, se sentant en présence d'une ~~sorte de faute universelle~~, la clémence ~~dépasse le pardon~~, et, je viens de le dire, elle va jusqu'à l'oubli. C'est là, je le répète, ce qu'on appelle l'amnistie. Not profond qui constate à la fois la défaillance de tous et la magnanimité de tous. C'est que l'amnistie a d'admirable et d'efficace, c'est qu'on y retrouve la solidarité humaine. C'est plus qu'un acte de souveraineté, c'est un acte de fraternité. C'est le démenti à la discorde. L'amnistie est la suprême extinction des colères, elle est la fin des guerres civiles. Pourquoi ? Parce qu'elle contient une sorte de pardon réciproque.

X

immense conscience troublée qui est la conscience publique, la clémence dépasse le pardon, et, je viens de le dire, elle va jusqu'à l'oubli. Messieurs, la guerre civile est une sorte de faute universelle. Qui a commencé ? Tout le monde et personne. De là cette nécessité : l'amnistie.

ARCHIVES
DU
SÉNAT

(5)



H Votre amnistie est immorale
et inhumaine.

Je demande l'amnistie.
[Je la demande dans un
but de réconciliation.

[Ici l'on m'interrompt,
les objections se dressent
devant moi; ces objections
sont presque des
accusations. On me dit:

H Vous sappez l'ordre social.
Vous vous faites l'apologiste
des incendiaires et des
assassins! Vous plaidez
pour des attentats! Vous
venez au secours des
malfaiteurs!

[Je m'arrête. Je m'interroge.

[Messieurs, depuis cinq
ans, je remplis, dans
la mesure de mes forces,
un douloureux devoir,
que, du reste, d'autres,
meilleurs que moi, —
remplissent mieux que
moi. Je rends de temps
en temps, et le plus
fréquemment que je
puis, de respectueuses
visites à la misère. Oui,
depuis cinq ans, j'ai
souvent monté de
tristes escaliers; je
suis entré dans des
logis où il n'y a pas
d'air l'été, où il n'y a
pas de feu l'hiver, où
il n'y a pas de pain
ni l'hiver ni l'été. J'ai



Vu, en 1872, une mère dont
 l'enfant, un enfant de
 deux ans, était mort
 d'un rétrécissement d'intestins
 causé par le manque d'aliments;
 j'ai vu des chambres pleines
 de fièvre et de douleur;
 j'ai vu se joindre des
 mains suppliantes; j'ai
 vu se tordre des bras
 désespérés; j'ai entendu
 des râles et des gémissements;
 là des vieillards, là des
 femmes, là des enfants,
 j'ai vu des souffrances;
 des désolations, des
 indigences sans nom,
 tous les baillons du
 dénûment, toutes
 les pâleurs de la famine;
 et quand j'ai demandé
 la cause de toute cette
 misère, on m'a répondu:
 c'est que l'homme est
 absent! l'homme, c'est
 le point d'appui, c'est
 le travailleur, c'est
 le centre vivant et
 fort, c'est le pilier de
 la famille. L'homme
 n'y est pas, c'est pourquoi
 la misère y est. Alors
 j'ai dit: il faudrait
 que l'homme revînt.
 Et parce que je
 dis cela, j'entends

des cris de malédiction.



Et, ce qui est pire, des
paroles d'ironie. Cela
m'étonne, je l'avoue.
Je me demande ce
qu'ils ont fait, ces êtres
accablés, ces vieillards,
ces enfants, ces femmes,
ces veuves dont le mari
n'est pas mort, ces
orphelins dont le père
est vivant ! Je me
demande s'il est juste
de punir tous ces
groupes douloureux pour
des fautes qu'ils n'ont
pas commises. Je demande
qu'on leur rende le
père. Je suis stupéfait
d'éveiller tant de colère
parce que j'ai compassion
de tant de détresse,
parce que je n'aime
pas voir les infirmes
grelotter de faim et
de froid, parce que
je m'agenouille devant
les vieilles mères
inconsolables, et parce que
je voudrais réchauffer
les pieds nus des
petits enfants ! Je ne
puis m'expliquer comment
il est possible qu'en
défendant les familles,
s'ébranle la société,

et comment il se fait
que, parce que je plaide
pour l'innocence, je
sois l'avocat du crime !



[Quoii parce que
voyant des infortunes
inouïes et imméritées, de
lamentables pauvretés,
des mères et des épouses
qui sanglotent, des
vieillards qui n'ont
plus même de grabats,
des enfants qui n'ont
plus même de berceaux
j'ai dit : me voilà ! Que
puis-je pour vous ?
Quoi puis-je vous être
bon ? Et parce que
les mères m'ont dit :
rendez nous notre fils !
et parce que les femmes
m'ont dit : rendez nous
notre mari ! et parce
que les enfants m'ont
dit : rendez nous notre
père ! et parce que
j'ai répondu : j'essaierai !

~~j'ai mal fait !~~
~~j'ai eu tort !~~

[Non ! Non ! Non ! Vous
ne le pensez pas ! Aucun
de vous ne le pense
ici ! Oh bien ! j'essaie
en ce moment.

je vous rends cette
justice.

9)



Messieurs.

~~Venez, Messieurs, ce~~
~~ne plus un égal qui vous~~
~~parle, c'est un suppliant.~~
~~Écoutez moi. J'ai la grave~~
~~attitude qui convient. Écoutez~~
~~ceci présente à l'esprit que~~
~~que l'homme qui peut se dire~~
~~sans faute n'existe pas.~~
 Messieurs, écoutez moi avec patience,
 comme on écoute celui
 qui plaide; c'est le droit
 sacré de défense que
 s'exerce devant vous; et
 si, en songeant à tant
 de détresses et à tant
 d'agonies qui m'ont
 confié leur cause, dans
 la conviction de ma
 compassion, il m'arrive
 de dépasser involontairement
 les limites que je veux
 m'imposer, souvenez
 vous que je suis en
 ce moment le porte-parole
 de la clémence, et que
 si la clémence est une
 imprudence, c'est une belle
 imprudence, et la seule
 permise à mon âge; souvenez
 vous qu'un excès de
 pitié, s'il pouvait y
 avoir excès dans la
 pitié, serait pardonnable
 chez celui qui a vécu
 beaucoup d'années,

10)

que celui qui a souffert à
 le droit de protéger ceux qui
 souffrent, que c'est un vieillard
 qui vous sollicite pour des
 femmes et pour des enfants,
 et que c'est un proscrit qui
 vous parle pour des vaincus.



Messieurs, un profond doute
est toujours mêlé aux
guerres civiles. J'en atteste,
qui ? le rapport officiel.
Il avoue, page 2, que
l'obscurité du mouvement
(du 18 Mars) permettait
à chacun, je cite, d'entrevoir
la réalisation de quelques
idées, justes peut-être.

4 illimitée,

C'est ce que nous avons
toujours dit. Messieurs,
la poursuite a été ~~immense~~,
l'amnistie ne doit pas
être moindre. L'amnistie
seule peut effacer ce
procès fait à ~~toute~~ ~~une~~
une foule, procès qui
débute ~~par~~ par trente
huit mille arrestations,
dans lesquelles il y a
huit cent cinquante
~~personnes~~ femmes et
six cent cinquante et
un enfants de quinze
ans, treize ans et
sept ans. ~~Songer qu'à~~
~~cette heure, les déportés~~

1071a



Est-il un seul de vous,
Messieurs, qui puisse
aujourd'hui passer
sans un serrement de
cœur dans de certains
quartiers de Paris,
par exemple, près de
ce sinistre soulèvement
de pavés encore visible
au coin de la rue
Rochechouart et du
boulevard ? N'y a-t-il
sous ces pavés ? Il y a
cette clameur confuse des
victimes qui va quelquefois
si loin dans l'avenir. Je
m'arrête ; je me suis
imposé des réserves et je
ne veux pas les franchir ;
mais, cette clameur fatale,
il dépend de vous de
l'entendre. Messieurs, depuis
cinq ans l'histoire a les
yeux fixés sur ce tragique
soulèvement de Paris,
et elle en entendra
sortir des voix terribles
tant que vous n'aurez
pas fermé la bouche des
morts et décrété l'oubli.

11)
12)
13)

Après la justice, après la
pitié, considérez la
raison d'Etat. Songez
qu'à cette heure, les
dépouilles ←

vous l'a dit eloquemment dans
les autres ensembles de la chambre.

Pardonnez ce rallongement;
le conseil municipal
de Paris n'aurait pas
à tort de com-
mémorer le nombre
des disparus;



et les expatriés se comptent
par milliers, et qu'il y a
de plus les innombrables
fuites des innocents effrayés,
énorme chiffre inconnu.
Cette vaste absence
affaiblit le travail
national; rendez les
travailleurs aux ateliers,
rendez à nos industries
parisiennes ces ouvriers qui
sont des artistes; faites
revenir ceux qui nous manquent;
les sévérités qui frappent
des populations réagissent
fatalment sur la
prosperité publique; l'expulsion
des Maures a commencé la ruine
de l'Espagne et l'expulsion
des Juifs l'a consommée;
la révocation de l'édit de
Nantes a enrichi l'Angleterre
et la Prusse aux dépens
de la France. Ne
recommencez pas ces
irréparables fautes politiques.
~~Cherchez~~ Pour toutes
les raisons, pour les
raisons sociales, pour les
raisons morales, pour
les raisons politiques, votez
l'amnistie. Votez la
virilement. ~~Votez~~
l'oubli. ~~Élevez vous au~~
~~dessus des alarmes factices.~~

12 ~~100~~



Elevez vous au dessus
des alarmes factices. Voyez
comme la suppression
de l'état ~~de~~ siège a
été simple. La promulgation
de l'amnistie ne le serait
pas moins. Faites grâce.
[Je ne veux rien éluder.
Ici se présente un côté
grave de la question:
le pouvoir exécutif intervient
et nous dit: Faire grâce,
cela me regarde.
Entendons nous.
Messieurs, il y a deux
façons de faire grâce;
une petite et une
grande. L'ancienne
monarchie pratiquait
la clémence de deux
manières: par des lettres
de grâce, ce qui effaçait
la peine, et par ~~des~~
lettres d'abolition, ce
qui effaçait le délit. Le
droit de grâce s'exerçait
dans l'intérêt individuel,
le droit d'abolition
s'exerçait dans l'intérêt



public. Aujourd'hui
 de ces deux prérogatives
 de la royauté, le droit
 de grâce et le droit
 d'abolition, le droit de
 grâce, qui est le droit
 limité, est réservé au
 pouvoir exécutif, le
 droit d'abolition, qui
 est le droit illimité, vous
 appartient. Vous êtes en
 effet le pouvoir souverain;
 et c'est à vous que revient
 le droit ^{le droit} supérieur; l'abolition
 qui est ^{le droit} l'amnistie. Dans cette
 situation, le pouvoir
 exécutif vous offre de
 se substituer à vous; la
 petite clémence remplacera
 la grande; c'est l'ancien
 bon plaisir. C'est à
 dire que le pouvoir
 exécutif ~~par~~ vous fait
 une proposition qui
 revient à ceci, une
 des deux commissions
 parlementaires vous a
 dit le mot dans toute
 son ingénuité: Obédience!



À fonder la République sur
la justice,

[Ainsi, il y a un grand
acte à faire, et vous ne
le ferez pas ! Ainsi le
premier usage que vous
feriez de votre souveraineté,
ce serait l'abdication !
Ainsi, vous arrivez, vous
sortez de la nation,
vous avez en vous la
majesté même du peuple,
vous tenez de lui le
mandat auguste, ~~pour~~
éteindre les haines, fermer
les plaies, calmer les
cœurs, fonder la
paix sur la clémence,
et ce mandat, vous le
déserteriez, et vous
descendriez des hauteurs
où la confiance publique
vous a placés, et votre
premier soin, ce serait
de subordonner le pouvoir
supérieur au pouvoir
inférieur, et, dans cette
douloureuse question qui
a besoin d'un vaste effort
national, vous renoncerez

15



au nom de la nation à
la ~~forte~~ puissance de la
nation! Quoi! Dans un
moment où l'on attend
tout de vous, vous vous
annuleriez! Quoi, le suprême
droit d'abolition, vous ne
l'exerceriez pas contre la
guerre civile! Quoi! ~~en~~
1830 a eu son amnistie,
la Convention a eu son
amnistie, l'Assemblée
constituante de 1789 a
eu son amnistie, et, de
même que Henri IV a
amnistié la ~~ligue~~, Ligue,
Hoche a amnistié la
Vendée, et ces traditions
vénérables, vous les ~~diminueriez~~
démentiriez! Et c'est par
de la petitesse et de la
peur que vous ^{couromeriez} complétiez
toutes les grandeurs de
notre histoire! Quoi, laissant
subsister tous les souvenirs
cuisants, toutes les rancunes,
toutes les amertumes, vous
~~substitueriez~~ substitueriez
un expédient sans efficacité
politique, un long et contestable
travail de grâces partielles,

16

les hypocrisies
venues pour
repentir,



je ne sais plus qu'une
chose, c'est que vous
êtes mes enfants!
le reste, je l'ai oublié.

16

la miséricorde
assaisonnée de favoritisme

une obscure révision de
procès périlleuse pour
le respect légal dû à
la chose jugée, une
série de bonnes actions
quasi royales, plus ou
moins petites, à cette
chose immense et
superbe, la patrie
ouvrant ses bras à
~~ses enfants~~, et disant:
Revenez tous! j'ai oublié!

[Non! Non! Non!
n'abandonnez pas.
Votez l'amnistie.]

~~l'ouvrage~~

Mettez, ayez foi en vous-mêmes. L'indignité de la clémence est le plus beau spectacle qu'on puisse donner aux hommes. Mais ici la clémence n'est pas l'imprudence; la clémence est la sagesse. La clémence est la fin des colères et des haines; la clémence est le désarmement de l'avenir. Mettez, ce que vous devez à la France, ce que la France attend de vous, c'est l'avenir apaisé.

La pitié et la douceur sont de bons moyens de gouvernement. Placer au dessus de la loi politique la loi morale, c'est l'unique moyen de subordonner toujours les révolutions à la civilisation. Dire aux hommes: Soyez bons, c'est leur dire: Soyez justes. Aux grandes épreuves doivent succéder les grands exemples. Une aggravation de catastrophes se rachète et se compense par une augmentation de justice et de sagesse. Profitons des calamités publiques pour ajouter une vérité à l'esprit humain; et quelle vérité plus haute que celle-ci: Pardonnez, c'est guérir!

Votez l'amnistie.

Enfin songez à ceci:

Les amnisties ne s'échappent point. Si vous votez l'amnistie, la question est close; si vous rejetez l'amnistie, la question commence.

Note au lecteur : les pages 17 et 18 n'existent pas.

Je les entends.



[Je voudrais m'arrêter
ici; mais les objections
s'opiniâtrent. Quoi!

tout amnistier! Oui!

Quoi! Non seulement
les délits politiques, mais
les délits ordinaires!

Je dis: Oui! et l'on
me réplique: Jamais!

[Messieurs, ma réponse
sera courte, et ce
sera mon dernier mot.

[Je vais simplement
mettre sous vos yeux
une page d'histoire.
Insuite, vous conclurez.

[Il y a vingt cinq ans,
un homme s'insurgea
contre une nation. Un
jour de décembre, ou,
pour mieux dire, une
nuit, cet homme, chargé
de défendre et de
garder la République,
la pressait au collet,
la terrassait et la
tuait, attentat qui est
le plus grand forfait
de l'histoire.

20

Autour
de cet attentat, car
tout crime a pour
points d'appuis
d'autres crimes, cet
homme et ses complices
commettaient d'innombrables
délits de droit commun.
Laissez passer l'histoire!
Vols: vingt cinq millions
étaient empruntés de force
à la Banque; subornation
de fonctionnaires: les
commissaires de police,
devenus des malfaiteurs
arrêtaient des représentants
inviolables; embauchage
militaire, corruption
de l'armée: les soldats
gorgés d'or étaient
poussés à la révolte contre
le gouvernement régulier;
offense à la magistrature:
les juges étaient chassés
de leurs sièges par
des caporaux; destruction
d'édifices: le palais de
l'Assemblée était
démoli, l'hôtel Sallandrouze
était canonné et mitraillé;
assassinat: Baudin
était tué, Dussoubs



21
était tué, un enfant
de sept ans était
tué rue Tiquetonne,
le boulevard Montmartre
était jonché de
cadavres; plus tard,
car cet immense crime
couvrit la France,
Martin Bidauré était
fusillé, fusillé deux
fois; Charlet, Cirasse
et Cuisinier étaient
assassinés par la
guillotine en place
publique. Du reste,
l'auteur de ces attentats
était un récidiviste; et,
pour me borner aux
délits de droit commun,
il avait déjà tenté
de commettre un meurtre;
il avait, à Boulogne, tiré
un coup de pistolet à
un officier de l'armée,
le capitaine ~~Col Puygellier~~
Col. Puygellier. Néanmoins
le fait que je rappelle,
le monstrueux fait de
décembre, ne fut pas



seulement un forfait politique, il fut un crime de droit commun; sous le regard de l'histoire, il se décompose ainsi: Vols à main armée, subornation, voies de fait aux magistrats, embauchages militaires, démolition d'édifices, assassinats. Et j'ajoute: contre qui fut commis ce crime? Contre un peuple. Et au profit de qui? Au profit d'un homme.

[Vingt ans après, une autre commotion, l'événement dont les suites vous occupent aujourd'hui, a ébranlé Paris.

[Paris, après un sinistre assaut de cinq mois, avait cette fièvre redoutable que les hommes de guerre appellent la fièvre obsidionale.

Paris, cet admirable Paris, sortait d'un long siège, stoïquement



soutenu ; il avait souffert
 la faim, le froid,
 l'emprisonnement, car
 une ville assiégée est
 une ville en prison ;
 il ~~il~~ avait subi la
 bataille de tous les
 jours, le bombardement,
 la mitraille ; Mais
 il avait sauvé, non
 la France, mais ce
 qui est plus encore
 peut-être, l'honneur
 de la France ; il était
 saignant et content.
 L'ennemi pouvait le
 faire saigner, des
 Français seuls pouvaient
 le blesser ; ~~on~~ le
 blessa. On lui retira
 le titre de capitale -
 de la France ; Paris
 ne fut plus la capitale...
 que du monde. Alors
 la première des villes
 voulut être au moins
 l'égale du dernier des
 hameaux ; Paris voulut
 être une commune.
 De là une colère ;
 de là un conflit. Ne



croyez pas que je cherche
 ici à rien atténuer.
 Oui, — et je n'ai pas
 attendu à aujourd'hui
 pour le dire, — entendez
 vous bien ? — oui,
 l'assassinat des généraux
 Lecointe et Clément
 Thomas est un crime
 comme l'assassinat
 de Baudin et de
~~Qu~~ Dussoubs est
 un crime ; oui, l'incendie
 des Tuileries et de
 l'Hotel de Ville est un
 crime, comme la
 démolition de la salle
 de l'Assemblée nationale
 est un crime ; oui, le
 massacre des otages
 est un crime comme
 le massacre des
 passants sur les
 boulevards est un crime ;
 oui, ce sont là des
 crimes ; et, s'il s'y
 joint cette circonstance
 qu'on est repris de
 justice, et qu'on a dernière



soi, par exemple, le
 coup de pistolet au
 capitaine Col-Puygallier,
 le cas est plus grave
 encore; j'accorde tout
 ceci, et j'ajoute: ce
 qui est vrai d'un
 côté est vrai de l'autre.
 Il y a deux groupes
 de faits, séparés par
 un intervalle de
 vingt ans, le fait du
 2 décembre et le fait
 du 18 Mars. Ces deux
 faits, s'éclairant l'un
 par l'autre; les deux
 faits, politiques tous
 les deux, bien qu'avec
 des causes absolument
 différentes, contiennent
 l'un et l'autre ce que
 vous appelez des délits
 communs. Cela posé,
 j'examine. ~~videmment~~
 Je me mets en face
 de la justice. Videmment,
 pour les mêmes délits,
 la justice aura été la
 même; ou, si elle a été
 inégale dans ^{ses} arrêts, elle
 aura considéré d'un



côté, qu'une population qui
 vient d'être héroïque
 devant l'ennemi, devait
 s'attendre à quelque
 ménagement, qu'après
 tout, les crimes à
 punir étaient le fait,
 non du peuple de
 Paris, mais de quelques
 hommes, et qu'enfin,
 si l'on examinait la
 cause même du conflit,
 Paris avait, certes, droit
 à l'autonomie, de
 même qu'Athènes, qui
 s'est appelée l'Acropole,
 de même que Rome
 qui s'est appelée Urbs,
 de même que Londres
 qui s'appelle la Cité;
 la justice aura considéré
 d'un autre côté à quel
 point est abominable
 le guet à pens d'un
 parvenu quasi princier
 qui assassine pour
 régner; et, pesant
 d'un côté le droit, de
 l'autre l'usurpation,
 la justice aura réservé
 toute son indulgence



pour la population
désespérée et fiévreuse,
et toute sa sévérité
pour le misérable
prince d'aventure, repu
et insatiable, qui
après l'Elysée veut le
Louvre et qui, en
poignardant la République,
poignarde son propre
serment. Messieurs,
écoutez la ~~réponse~~ réponse
de ~~l'histoire~~ l'histoire: le
poteau de Satory, ^{Noumea}
dix huit mille ^{neuf} ~~neuf~~ ^{cent}
cent quatre vingt quatre
condamnés, la déportation
simple et murée, les
travaux forcés, le bagne
à cinq mille lieues de
la patrie, voilà de
quelle façon la justice
a châtié le 18 Mars;
~~et~~ et, quand au
crime du 2 Décembre,
qu'a fait la justice?
la justice lui a prêté
serment.

[Je me borne aux
faits judiciaires; je
pourrais en constater
d'autres plus lamentable
encore; mais je m'arrête.



Depuis la fatale année 1871,

[Oui, cela est réel, des fosses, de larges fosses ont été creusées, ici et en Calédonie; des longs cris d'agonie se mêlent ~~depuis~~ à l'opéra de paix que fait l'état de siège; un enfant de vingt ans, condamné à mort pour un article de journal, a eu sa grâce, le bagne, et a été néanmoins exécuté par la nostalgie à cinq mille lieues de sa mère; les pénalités ont été et sont encore ~~plus sévères~~ et il y a quelques semaines à peine, le 1^{er} Mars, un nouveau convoi de condamnés politiques, confondus avec des forçats, étaient, malgré nos réclamations, embarqués pour Nouméa.

Absolues; il y a des présidents de tribunaux militaires qui interdisent aux avocats de prononcer les mots d'indulgence et d'apaisement; ces jours-ci, une sentence atteignait, après cinq années un ouvrier déclaré honnête et laborieux par tous les témoignages et le condamnant à la déportation dans une enceinte fortifiée, attachant ainsi ce travailleur à sa famille, ce mari à sa femme, et ce père à ses enfants; etc.

Le gros
tempo a empêché le
départ. la tempête,

Tempête ayant cessé,
le navire n'est parti.

clémentine, a accordé
un sursis; mais le
~~16 Mars~~, malgré les
pleurs des femmes et
des enfants, le navire
~~est parti~~, la répression
est inexorable. C'est
ainsi que le 18 Mars
a été frappé. Quant
au 2 Décembre, s'il y
insiste, il a été, non
~~subi, mais glorifié~~, les
prêtres ont prié pour
lui, les juges ont jugé
sous lui; des représentants
du peuple, à qui ce
crime avait donné des
coups de crasse, non
seulement les ont
reçus, mais les ont
acceptés, et se sont
faits ses serviteurs. L'auteur
du crime est mort dans
son lit, après avoir
complété le 2 Décembre
par Sedan, la trahison
par l'ineptie et le
renversement de la
République par la
chute de la France; et
quant aux complices,

dire qu'il a été impuissant serait
dérisoire; il a été glorifié;
il a été, non subi, mais ^{adoré} vénéré;
il est passé à l'état de crime
légal et de forfait inviolable.

no / Magnan



Contre le peuple, toutes les
rigueurs; devant l'Empereur,
toutes les bassesses.

Morny, Billault, Saint
Arnaud, Abbattucci,
ils ont donné leurs noms
à des rues de Paris.
Ainsi, à vingt ans
d'intervalle, pour deux
révoltes, pour le
18 Mars et pour le
2 Décembre, telles
ont été les deux conduites
tenues dans les régions
du haut desquelles on
gouverne: contre une
fièvre du peuple, toute
les rigueurs; devant
les infamies de l'Empereur,
l'agenouillement.
Il est temps de faire
cesser l'étonnement
de la conscience
humaine. Il est temps
de reconnaître cette
honte de deux poids
et de deux mesures; je
demande, pour les
faits du 18 Mars,
l'amnistie pleine et
entière.



